

En exercice : 58

Votants: 47

Séance du 9 décembre 2024

Le Neuf Décembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 décembre 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

BRAINS SUR LES MARCHES /

CHÉRANCÉ VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER TISON Hervé, titulaire
COSMES COUËFFÉ Dominique, titulaire

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,

RADÉ Maurice, titulaires

COURBEVEILLE /

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ DESHOMMES Catherine, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE /

LA ROË

LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE

CHADELAUD Gaétan, titulaire

JULIOT Thierry, titulaire

JUGÉ Joseph, titulaire

BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE BAHIER Alain, titulaire

MÉRAL CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires

NIAFLES

POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT

LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, titulaires

RENAZÉ

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire

SIMPLÉ /

ST AIGNAN S/ROË PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON

ST MARTIN DU LIMET

ST MICHEL DE LA ROË

ST POIX

ST QUENTIN LES ANGES

ST SATURNIN DU LIMET

GAUCHER Olivier, titulaire

BOURBON Aristide, titulaire

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire

BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loïc (Astillé), TRIDON Fabrice (suppléant Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LÉPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), LECOT Gérard (La Chapelle-Craonnaise), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GENDRY Daniel (Niafles), GENDRY Hugues (Quelaines-St-Gault), LIVENAIS Norbert (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Étaient absents: MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAULTIER René-Marc LÉPICIER a donné pouvoir à Hervé TISON

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu M. Patrick GAULTIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-12/441: RESSOURCES HUMAINES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 9 décembre 2024

OBJET 2024-12/441: RESSOURCES HUMAINES

LA RINCERIE – RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS 2025

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, expose au Conseil communautaire qu'afin de répondre au pic d'activité de la base de loisirs de la Rincerie pendant la période d'avril à octobre, il est nécessaire de recourir à des recrutements de saisonniers.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 12 novembre 2024, **Considérant** l'inscription des crédits nécessaires au chapitre 012,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité d'un agent saisonnier pour maladie ou accident, il est proposé qu'il puisse être procédé au remplacement de ces agents pendant la période considérée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré : À l'unanimité (47 VOTANTS)

- ⇒ **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement d'emplois saisonniers à la Base de Loisirs de la Rincerie pour l'exercice 2025 selon les nécessités de service.
- ➡ AUTORISE le Président, ou le Vice-Président, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,

Patrick GAULTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241209-DELIB202412441-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/12/2024

Publication . 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

